



Téléphone. 03.23.22.00.90
Télécopie. 03.23.22.17.10
E.Mail. mairiedeliesse@wanadoo.fr
1 Place de l'Hôtel de Ville
02350 LIESSE NOTRE DAME

Madame, Monsieur,

Dans cette période difficile où la COVID-19 continue à progresser, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de respecter des règles de prudence et de mettre un masque partout où les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées.

La Commune de Liesse a le plaisir de vous offrir un masque par habitant de plus de 11 ans.

Les activités associatives reprennent avec des règles définies par la Préfecture et par les différentes fédérations. Leur respect est une condition indispensable pour notre autorisation de pratique.

En parallèle, la plupart des Liessois agissent dans le respect des autres. Les masques sont portés dans les commerces tant par les vendeurs que par les clients.

Par contre, les excès de quelques-uns pourraient mettre en péril la santé de la grande majorité et notamment des plus fragiles. C'est pourquoi nous avons pris des arrêtés pour exiger le port du masque :

- dans un rayon de 5 mètres des entrées de magasins
- dans un rayon de 5 mètres des abribus
- dans les parcs, les places et aux abords des écoles pour les groupes non réglementés d'au moins dix personnes.

Les associations pourront exercer leurs activités dans le respect strict des consignes données par les fédérations de leurs disciplines pour les pratiquants et leurs encadrements.

Le masque sera obligatoire pour toutes les autres personnes accédant aux installations communales : stade – salle Polyvalente – salle Padovani.

Le samedi 5 septembre, de 14 h à 17 h, la Fête des Associations et des Producteurs locaux se déroulera place Bailly en extérieur si les conditions climatiques le permettent. En cas de mauvais temps, elle aura lieu dans les 2 salles communales et dans les locaux de l'ancienne école maternelle. Le port du masque sera évidemment obligatoire et un sens de circulation sera instauré.

Le matin, à 9 h 30, une marche sera organisée avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France et l'Association Sport de Nature en liesse, sur une partie communale du site Natura 2000. Rendez-vous à 9 h 15 pour un café d'accueil à l'École Maternelle, rue des Ecoles.

Deux nouvelles associations se sont créées :

- « ABCD liessoise » qui réunit tous les mardis après-midi les séniors soit pour des ateliers mémoire soit pour des jeux de société. Le Président est Jean ROZET.

- « Sport de Nature en liesse » qui organise des marches, des sorties vélo ou du footing léger. Le Président est Romain LALOUETTE.

~~~~~

L'abribus de la place Bailly a été régulièrement vandalisé et a été le lieu de rassemblements dangereux à cause de non-respect des règles contre la propagation de la COVID-19, des problèmes de sécurité routière et de la nuisance à la tranquillité des riverains. Aussi, nous l'avons fermé. Il sera ré-ouvert pour la rentrée scolaire avec obligation du port du masque pour les plus de 11 ans et des consignes très strictes d'amendes pour le non-respect de ces règles.

~~~~~

En été, nous vivons beaucoup dehors et il y a beaucoup de problèmes de voisinage. Il serait bien qu'un dialogue s'instaure entre voisins avant de faire appel à la médiation du maire ou de la gendarmerie.

~~~~~

Quelques rappels pratiques :

\* En journée le bruit est sanctionnable dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

\* La nuit, il est qualifié de tapage nocturne. Pour être clair, les fêtes ne doivent pas perturber le sommeil des voisins.

\* Par contre, les personnes victimes de multiples menaces ou insultes pour de faux motifs de nuisances sonores peuvent également porter plainte pour harcèlement.

\* Les horaires de tontes de pelouses pour les particuliers sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

\* Le ramassage des ordures ménagères a repris dans les conditions normales.

\* Les dépôts sauvages (dans la nature ou sur la voie publique, par exemple près de contenants à verres) sont sanctionnables :

- de 68 euros si le dépôt est fait par un piéton,
- de 1 500 euros s'il est fait par un particulier en voiture,
- de 75 000 euros et 2 ans de prison s'il provient d'une entreprise.

\* Pour rappel, les modalités actuelles d'accès en déchetterie sont les suivantes (avec respect et consignes des gestes barrières) :

- mardi, jeudi et samedi : 9 h-12 h et 13 h-18 h
- mercredi : 14 h-17 h

~~~~~

L'entretien des trottoirs est à la charge des particuliers, notamment les herbes qui poussent le long des clôtures des propriétés. Il en est de même en cas de neige ou verglas. Par contre, les caniveaux et les routes sont nettoyés par la collectivité.

~~~~~

La Commune a mis en place un registre des personnes sensibles en cas de canicule. Ce registre peut aussi être utilisé dans des périodes difficiles comme le confinement. A ce jour, personne ne s'est inscrit, ce qui signifie que la solidarité entre voisins fonctionne parfaitement. Cependant, n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous y inscrire.

~~~~~

Jusqu'à nouvel ordre, le secrétariat de Mairie restera ouvert au public du lundi au vendredi de 14 h à 16 h. En cas de problème, vous pouvez prendre un rendez-vous pour le matin par téléphone au 03.23.22.00.90.

~~~~~

La rue de la Plume au Vent va être rénovée. Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Les travaux pour le City Park et l'entrée de ville face à l'école débuteront en octobre.

Sous l'impulsion de Mr Jean ROZET et de l'Association ABCD liessoise, une douzaine de volontaires ont désherbé la partie ancienne du cimetière. Merci à eux.

~~~~~

Nous vous souhaitons bon courage et nous vous remercions pour votre implication à respecter les consignes.

Bien cordialement.

Le Maire,
Philippe CALMUS

Syndicat scolaire

Liesse-Marchais-Missy-Chivres

Le syndicat scolaire propose aux parents d'élèves (et aux futurs élèves !) une réunion d'information qui se déroulera le :

Mardi 25 août 2020 à 18h30
sous le préau de l'école élémentaire
au nouveau pôle scolaire
80 rue du Maréchal Leclerc à LIESSE N.D.

Déroulement de la réunion

- 1- Accueil des parents d'élèves et des enfants
- 2- Informations générales pour la rentrée 2020-2021
- 3- Présentation des services périscolaires
- 4- Visite guidée des locaux

Bonne rentrée.

P. BECQUET
Président du Syndicat Scolaire